SECTION de la VENDÉE
http://www.fo-dgfip-sd.fr/085/

DECLARATION LIMINAIRE
COMITE TECHNIQUE LOCAL du 03/10/2017

Délégation FO : ***Samuel CHRISTINE (EDR), Fréderic DANO (BCR), Frédéric FAUCHARD (Trésorerie Le Poirè/Vie), Mickael LICHMANN (BDV2), Sébastien LIEVRE (permanent FO), Didier LOISEAU (PCE), Williams PILLET (PCRP Challans) et Anne RETO-RIVIERE (EDR)***

Mr Le Président du comité technique local,

Une fois n'est pas coutume, ce comité se tient dans un contexte national particulier.
En confirmant le gel de la valeur du point d'indice pour 2018, la réduction du budget de l'action sociale, la ré-instauration du jour de carence, la suppression de 120 000 postes et l'externalisation de certaines missions publiques, le gouvernement poursuit le processus de dégradation des conditions de vie et de travail des fonctionnaires et agents publics, et détériore du même coup la qualité du service public rendu à l'usager.
FO DGFiP dénonce la réforme à venir concernant l'augmentation de la CSG, qui pénalisera lourdement les fonctionnaires. La déconnexion du point d'indice entre les différents versants de la Fonction publique (Etat – Territorial – Hospitalier) est un principe également inacceptable pour notre syndicat.
FO DGFiP dénonce également le manque d'anticipation de la DGFiP et le report du plan triennal 2018/2021 concernant les tableaux d'avancement, les CAPN n'ayant pas pu se tenir en 2017. Ce gel des promotions est inacceptable.
Que pouvez-vous nous en dire aujourd'hui ?
A la DGFiP, ce sont plus de 1600 nouvelles suppressions d'emplois qui sont annoncées.
Nous pouvons lire ces derniers jours sur Ulysse que l'année 2018 sera seulement une année de transition et que les efforts en matière de suppressions d'emplois ont vocation à se renforcer les années suivantes !
Le syndicat FO DGFiP rappelle sa totale opposition à toutes ces attaques du gouvernement contre la fonction publique et la DGFiP en particulier.

Concernant la DDFiP de Vendée, nous avons été surpris d'apprendre la mise en place début septembre d'une cellule CSP départementale.
Sur la forme, nous contestons cette décision, contraire aux textes en vigueur. Nous nous en sommes d'ailleurs alarmés auprès de vous, M. le Directeur, dès que nous en avons pris connaissance, le 7 septembre, par la diffusion d'une note départementale à tous les services concernés et impactés (SIP, PCRP, PCE, BDV et BCR).
En effet, bien que qualifiée de provisoire, cette réorganisation aurait dû, conformément au règlement intérieur des CTL, être présentée aux représentants du personnel en amont de sa mise place. Il est regrettable que deux mois après le vote de la modification du règlement intérieur, nous constations déjà les premières entorses aux règles que vous nous avez imposées.
Toutes les restructurations / réorganisations impactant la vie des services, temporaires ou définitives, se doivent d'être soumises à l'avis des représentants du personnel en comité technique local, afin notamment de pouvoir débattre de ces décisions et de tout ce qu'elles impliquent. En conséquence, nous vous demandons de rajouter aujourd'hui ce point à l'ordre du jour et de le soumettre à l'avis des représentants du personnel.

Sur le fond, nous sommes conscients que le contrôle sur pièces des particuliers (CSP) a été, ces dernières années, la variable d'ajustement des responsables de SIP pour faire face aux missions qui leur incombent avec des effectifs toujours moins nombreux.

Au-delà de l'aspect du CSP, c'est la situation générale du contrôle fiscal qui nous inquiète. Il ne vous a pas échappé que ces résultats sont en demi-teinte ces dernières années. Nous sommes inquiets des futures organisations envisagées impactant de nombreux services : PCE, BCR, BDV, PCRP.
Le dernier GT national sur le contrôle fiscal a évoqué plusieurs pistes. A titre d'exemple, le rattachement progressif sur 3 ans de certaines brigades départementales de vérification (BDV) et de certaines brigades de contrôle et de recherche (BCR) au DIRCOFI, et la mise en place de brigades patrimoniales impactant de fait l'organisation des PCRP.
Pouvez-vous nous rassurer aujourd'hui sur la pérennité des 2 BDV et de la BCR dans notre département ?

Malheureusement, le cas du CSP n'est pas isolé …
Du côté de la gestion publique, c'est le recouvrement qui a bien souvent été laissé de côté dans les trésoreries mixtes, comme a pu l'être le CSP dans les SIP.
C'est ce que vous appelez d'une manière générale ces dernières années « prioriser les tâches » !
Votre réflexion annoncée sur la mission recouvrement nous inquiète, car elle risque de conduire à un transfert définitif et global du recouvrement vers les SIP. Ce transfert aurait pour effet de fragiliser les petites trésoreries rurales et du même coup de porter une nouvelle atteinte au service public de proximité. Ce dernier a pourtant déjà été mis à mal par la réforme de l'organisation territoriale issue de la Loi NOTRé, qui ne tient aucun compte des besoins réels de nos usagers en matière d'accès au service public.

Mais il n'y a pas que le recouvrement qui est abandonné, il existe aussi dans de nombreuses trésoreries un contrôle hiérarchisé de la dépense « officieux » avec des consignes orales des comptables de ne plus vérifier les mandats au-dessous d'un certain montant. Les comptables publics engagent ainsi leur responsabilité personnelle et pécuniaire afin de pouvoir notamment tenir les délais de paiement et alléger davantage les tâches incombant à leurs équipes. Ces situations sont inadmissibles de notre point de vue et il nous appartient de les dénoncer ici.

Faut-il vous rappeler que la création de la DGFiP, fusion de la DGI et de la DGCP, avait pour but annoncé d'exercer toutes nos missions au plus près de nos concitoyens ?
L'adaptation des structures au réseau, l'ASR, nous prouve malheureusement le contraire !
Vous avez certes annoncé à votre arrivée une trêve départementale dans les restructurations mais de nombreux services (SIP, SIE, trésoreries, SPF) continuent d'être régulièrement supprimés et/ou restructurés dans les autres départements...

Pire encore, nous constatons ces dernières années une tendance nationale à industrialiser tous les métiers du secteur public local, condamnant les postes comptables locaux à ne devenir que des coquilles vides puis à disparaître ! Le développement progressif des services d'assistance au réseau (SAR) en est une preuve supplémentaire. Et pourtant, nous le ressentons chaque jour, les communes rurales n'ont jamais été aussi avides de conseils et de proximité.
Nous restons donc très vigilants !

Cette année, malgré cette pause annoncée dans les restructurations en Vendée, certaines vont malgré tout rapidement s'imposer à nos services. C'est le cas notamment des services ressources humaines au 01/01/2019. Nous sommes inquiets de voir ainsi s'éloigner physiquement cette mission spécifique au service des personnels.
Lors des groupes de travail, la DGFiP elle-même reconnaît que la mise en place des futurs centres spécialisés de ressources humaines sera délicate car les personnels qui y seront affectés seront majoritairement des néophytes. Pour rappel, 10 CSRH vont se répartir sur le territoire national !
Nous sommes préoccupés de la disparition de ce service de proximité et notamment pour ce qui concerne la transmission des informations des agents vers les directions départementales et

ces fameux CSRH... Auprès de qui les agents et les représentants du personnel devront-ils s'adresser pour des sujets relatifs au RH, la direction départementale ou le CSRH compétent ? Et quid des collègues actuellement affectés au service RH de Vendée ? Que deviennent-ils ? Vont-ils subir le même sort que leurs collègues du Domaine et devoir se recaser ici ou là dans d'autres services yonnais ?
Nous attendons des réponses concrètes à toutes ces questions lors de ce CTL !

Pour conclure avec ce descriptif de la situation de certains services, nous rappellerons ici les propos et les conseils du responsable du Pôle Pilotage Ressources lors des dernières CAP locales de mutations au début de l'été. Pour faire face à l'insuffisance de personnel dans les services et pour assurer correctement toutes nos missions, ses conseils étaient les suivants :

« Hiérarchiser et prioriser les tâches et surtout, ne pas se rendre malade... ! ».

Nous vous prenons aux mots, Mr Le Président, dites-nous donc aujourd'hui quelles sont ces tâches non prioritaires, afin que nos collègues sachent désormais à quoi s'en tenir dans leurs services respectifs ?
Que doivent-ils clairement laisser de côté ?

Parlons-en franchement ici Mr Le Président, car sincèrement dans les services, les consignes sont rarement claires en la matière. Bien au contraire, les collègues sont plutôt contraints de faire face à toutes leurs tâches, et toujours dans l'urgence. Et parfois, certains chefs de service étant incapables de proposer des priorités, ce sont les collègues eux-mêmes qui s'imposent ce rythme effréné, par simple conscience professionnelle. Et malgré ce que vous pouvez en dire, certains collègues de tout grade s'en rendent malades !
Il nous semblerait donc regrettable, qu'en l'absence de consignes claires de la part de la direction concernant ces fameuses tâches non prioritaires, nous n'ayons à déplorer ces prochains mois des burn-out dans les services !
Nous attendons, Mr Le Président, des réponses précises sur cette question, d'autant plus qu'en tant que directeur, vous êtes responsable de la santé de tous vos collaborateurs.

Lors du précédent CTL, nous vous avions demandé, Mr Le Président :
- où en étaient les points d'étapes des restructurations
- quand seraient traités les impacts des restructurations et des suppressions d'emplois
- quand seraient dressés les bilans de ces mêmes restructurations ?

Vous nous aviez répondu que vous entendiez et compreniez nos questions.
Vous aviez également répondu qu'en arrivant dans le Département, vous aviez demandé et obtenu une pause dans les restructurations / réorganisations vendéennes auprès du Délégué inter-régional jusqu'à la fin 2018.
Concernant l'impact des restructurations déjà faites, vous aviez pris la décision d'organiser un certain nombre d'audits organisationnels dont le but était d'homogénéiser les méthodes de travail et de retenir les plus pertinentes.
Que pouvez-vous nous en dire aujourd'hui ?
Quelles sont vos premières observations ou conclusions ?

Les représentants du personnel FO DGFiP sont présents ici pour dialoguer et échanger avec vous sur de nombreux sujets qui inquiètent à juste titre tous les personnels. Et il nous faudra en ces temps difficiles pour la Fonction Publique en général et la DGFiP en particulier, faire preuve collectivement d'écoute et de respect réciproque pour que nos échanges restent constructifs.

Nous vous avons rappelé lors du dernier CTL avant l'été que la politique de la chaise vide n'était pas dans l'ADN des élus Force Ouvrière, il nous faudra donc débattre de tous les sujets y compris des points de discorde. Dans ce cadre, nous nous exprimerons en toute liberté et en toute indépendance, comme nous l'avons toujours fait ces dernières années avec vos prédécesseurs.

A Force Ouvrière, nous affirmons que ce sont la diminution des moyens de fonctionnement, les suppressions massives d'emplois, les restructurations, l'organisation déficiente du travail, l'absence de communication, qui aggravent nos conditions de travail et génèrent de plus en plus de souffrance au travail.
Dans ce contexte particulièrement anxiogène pour les personnels, le rôle du syndicalisme libre et indépendant tel que FO le conçoit est primordial pour maintenir un cap et défendre nos légitimes revendications.

Si nous sommes ici, en face de vous, Mr Le Président, pour évoquer les différents points de l'ordre du jour, c'est pour en dénoncer les dérives et parfois même l'absurdité. Au nom d'une efficience jamais démontrée, on dégrade le service public en l'éloignant toujours plus physiquement de l'usager. Nous refuserons toujours de cogérer la pénurie des emplois et sa principale conséquence, à savoir les réorganisations et les restructurations qui en découlent.

Mr Le Président, vous vous dites attaché à un dialogue social de qualité, alors donnez-nous des réponses précises sur chacun des points évoqués dans notre déclaration liminaire avant d'entamer l'ordre du jour de ce comité technique local !